

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 12 DECEMBRE 2022

La réunion du Conseil municipal s'est tenue à la mairie à 19h00

Etaient présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, MATTIO Patrick, KRAEUTLER Janine, IERVASI Catherine, ROCH Valérie, LETT Philippe, NICOLLIN Stéphane, BOUVARD Gilles, BOUCHET François-Xavier, CASONI Sébastien, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Etaient représentés : CIANCIA Joséphine qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, RAMUS Nelly qui donne pouvoir à BRAND Eric, BERTHET Bernadette qui donne pouvoir à DODLO Dominique, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à AUBOURG Mélanie,

Etaient excusés : TISSOT Jean- Paul, CONSTANS Juanita, COURTOIS Cédric

Secrétaire de séance : BONICKI Jean-René

Quorum : 12

* * *

L'ordre du jour était le suivant :

- 1°) Communication et informations diverses
- 2°) Finances - Décision modificative n°1 sur le budget de l'exercice 2022
- 3°) Finances - Tarifs 2023 des services communaux
- 4°) Finances - Ouverture anticipée de crédits de paiement en investissement sur le BP 2023
- 5°) Patrimoine - Achat par la commune au Département de la Haute-Savoie des parcelles B n° 3001 et 3003 sises au lieudit « La Goutreuse »
- 6°) Patrimoine - Cession à la commune de la parcelle A n° 2839 sise au lieudit « Les Marais »
- 7°) Ressources humaines - Organisation du recensement de la population 2023 - Création de 7 emplois d'agents recenseurs temporaires
- 8°) Ressources humaines - Adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 74 pour l'assurance des risques statutaire des agents communaux
- 9°) Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

Les délibérations suivantes ont ensuite été adoptées à l'unanimité :

Approbation de la décision modificative n°1 sur le budget principal de l'exercice 2022, qui s'équilibre à 78 950.00 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0.00 € en recettes et dépenses d'investissement

Fixation des tarifs des services communaux pour l'année 2022. Les tarifs de location de la salle polyvalente ont été revus à la hausse en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Le forfait enrobé pour la remise en état des tranchées sur les voies communales, qui n'avait pas été changé depuis de nombreuses années, a été réévalué en selon les coûts actuels.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2022

Acquisition auprès du Département de la Haute-Savoie les parcelles cadastrées en section B sous les n° 3001 et n° 3003 (606 m2) au prix de 2 € le m². Ces parcelles de terrains sont situées en aval du carrefour giratoire de Pierre Longue le long de la rue des Prés.

Acquisition de la parcelle cadastrée en section A sous le numéro 2839 au prix de 1 euro. Il s'agit d'une régularisation d'emprise foncière, ladite parcelle étant située dans l'emprise de l'impasse du Marais.

Création d'emplois de non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel à raison de 7 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période mentionnée ci-dessus. Les agents recenseurs vont procéder au recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Savoie, pour une durée de 4 ans.

Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire a ensuite fait le point sur les dossiers suivants :

- La création d'un arrêt de covoiturage dans le cadre du dispositif de covoiturage dynamique « Hé Léman » au niveau du quai de bus situé route de la Chapelle en amont du carrefour giratoire de la RD 1205
- La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et le passage en mono-flux pour le tri sélectif à compter du 1^{er} janvier 2023. Les containers bleus vont disparaître au profit des containers jaune, qui accueilleront la totalité du tri et des emballages en plastique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Fait à AMANCY le 14 décembre 2022

Le Maire,

Dominique DOLDO

Le secrétaire,

Jean-René BONICKI

